

Madame
Jacqueline Maurer-Mayor
Conseillère d'Etat
Cheffe du Département de l'économie
Rue Caroline 11
1014 **Lausanne**

Lausanne, le 24 mai 2005

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2005\POL0519.doc
REJ/rf

Procédure de consultation sur l'évaluation de l'efficience et de l'efficacité de la promotion économique du Canton de Vaud

Madame la Conseillère d'Etat,
Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier du 18 avril dernier à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous relevons que le processus d'évaluation de l'efficience et de l'efficacité de la promotion économique du canton est **conforme aux exigences légales** fixées notamment dans la loi sur la promotion économique (LPE). Cette approche transparente et moderne visant à examiner périodiquement les tâches effectuées par les services de l'Etat correspond à notre acceptation d'une gestion efficace et performante des fonds publics. Nous nous étonnons toutefois de la délimitation du périmètre d'évaluation de l'étude, englobant des acteurs variés et peu comparables entre eux, comme le DEV, acteur de la promotion exogène (alors que le DEWS, pendant indispensable de son action, mais à l'étranger, n'est pas examiné), l'AIT et les communautés d'intérêts, tous acteurs de la promotion endogène. Ce **périmètre n'est pas homogène**, péjorant ainsi globalement les résultats, par le mélange des thèmes traités.

Ayant fait partie des entités interrogées par l'entreprise chargée de cette évaluation, nous avons déjà pu exprimer nos impressions sur le fonctionnement de la promotion économique vaudoise en générale. Le rapport rendu par Evaluanda restitue assez fidèlement notre vision de ladite promotion. Nous nous sommes plutôt concentrés sur **l'analyse des recommandations** proposées.

En premier lieu, nous partageons l'avis qu'il est nécessaire et indispensable d'être **cohérent dans les choix stratégiques de promotion économique**, tant endogène qu'exogène, aux niveaux communal, cantonal, voire fédéral et donc de mettre en place des lignes directrices communes. Les démarches entreprise pour unifier la charte graphique de la promotion économique vaudoise est un premier et timide pas dans ce sens.

Pour ce qui est de l'amélioration de la capacité de pilotage, nous estimons qu'une **analyse par processus** de la promotion économique serait profitable à une mise à plat, une meilleure répartition des tâches et une meilleure transmission des dossiers et de l'information. La recommandation de concentrer les ressources du SELT vers le suivi et le contrôle des activités de promotion ne peut être valable que si, en parallèle, ce service renonce à assumer des tâches qui pourraient être déléguées à d'autres acteurs ou à ne les assumer que subsidiairement. A ce stade, concernant la mise en place d'une **direction unique**, nous estimons qu'elle existe d'ores et déjà en la personne du SELT et qu'il n'y a pas lieu d'en créer une. Toutefois, **la concentration des activités de coordination et de fourniture de prestations aux entreprises pourraient être réalisée au sein d'un organisme de promotion endogène unique**. Cet organisme n'a pas forcément besoin d'être un service de l'Etat. **L'exemple du DEV est dans ce sens un modèle à suivre pour autant que le pilotage et la haute surveillance soient assurés efficacement.**

Concernant le thème récurrent du « **guichet unique** », nous estimons qu'il s'agit essentiellement d'un « emplâtre sur une jambe de bois » dans la mesure où l'Etat n'est pas capable de s'organiser transversalement avec efficacité. D'autre part, l'acceptation qui en est faite par le SELT est loin d'être partagée, aussi bien par les clients de la promotion économique que par certains acteurs de celle-ci, se prévalant eux aussi de cette fonction.

Nous sommes en revanche particulièrement surpris par la proposition faite de changer la **logique de subventionnement**. Il s'agit d'un changement de philosophie, **contraire au fonctionnement de notre économie de marché libérale** que nous ne pouvons soutenir. Passer d'une logique de subventionnement d'associations à une logique de subvention directe aux entreprises consiste à transformer des entrepreneurs en assistés et autres « coureurs de subventions », au lieu de les encourager à être performants sur leurs marchés. Par contre, nous ne sommes pas opposés à une logique encourageant les partenaires de la promotion économique à travailler par projets pour les entreprises et non à autoalimenter leurs structures. Toutefois, ce **mode de financement par projet est imaginable pour autant que le maintien des structures minimales soit acquis.**

Nous sommes également convaincus que des démarches proactives sont nécessaires en matière de promotion endogène. Elles nécessitent, pour les mettre en œuvre, certaines structures, qui doivent probablement se situer hors de la sphère de l'Etat.

Enfin, si nous ne contestons pas l'adaptation des outils de la LPE aux conditions du marché, il nous apparaît que toutes les pistes n'ont vraisemblablement pas été examinées pour que la pérennité du tissu économique existant soit suffisamment prise en compte. **Les propositions se focalisent principalement sur le soutien aux entreprises en création (start up), au détriment des entreprises existantes**, clients naturels et incontournables de la promotion économique endogène. Par ailleurs, d'une manière générale, nous relevons que toute mesure cantonale ne peut porter ses fruits que si la politique fédérale ne va pas à l'encontre de cette action. Nous pensons en particulier à la transmission d'entreprises, fortement entravée aujourd'hui par une législation fiscale fédérale de plus en plus contraignante (double imposition, liquidations partielles, etc.).

En conclusion, nous partageons la vision d'une promotion économique cohérente, resserrée, plus visible et mieux définie. En revanche, nous ne partageons pas le changement de philosophie proposé en matière de financement des activités de promotions, dans la mesure où cette logique de subvention directe aux entreprises, opposée à une logique de subventionnement d'organismes conduira à affaiblir les entrepreneurs, plutôt qu'à les rendre plus fort. Nous regrettons également que l'ajustement proposé des outils de promotions aux nouveaux besoins du marché néglige les entreprises existantes, colonne vertébrale de notre économie cantonale.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère d'Etat, à l'assurance de notre considération distinguée.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Régis Joly
Sous directeur